

Marché n° 2019-01 : Fourniture et installation d'un système de stockage audiovisuel

Cahier des Charges Techniques Particulières CCTP

Date limite de remise des offres :

Jeudi 25 avril 2019 (16 heures)

Les stipulations du présent Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP) concernent la fourniture de deux serveurs, leur livraison, leur installation, leur mise en service et la formation à ces deux matériels ainsi que les équipements réseaux.

Préambule

Actuellement, l'ENS Louis-Lumière est équipée d'un système de stockage type ISIS 5000 de 32 To.

Objet du présent marché :

Remplacement de ce système de stockage devenu obsolète et acquisition un système plus performant de stockage de 120 To qui permettra d'avoir deux espaces de stockages :

- Le premier ayant un débit plus élevé, dédié à l'étalonnage (3 stations connectées : un iMac pro, deux PC, une station supermicro et une HP Z840) ;
- Le second pour assurer le travail de postproduction.

Caractéristiques du prochain système central :

- Augmentation de la taille du stockage : le stockage doit être au minimum de 120 To et doit pouvoir s'intégrer dans le système déjà existant, à savoir :
 - 4 Ingest (Mac et PC)
 - 6 Stations de montage Avid Media Composer (PC)
 - 3 Stations d'étalonnage Resolve/Mist/Baselight (Mac et PC)
 - 6 Stations montage son ProTools (PC)
 - 3 Auditoriums mixage son ProTools (Mac)
 - 16 Stations VFX équipées de la suite Adobe (Mac)
 - 1 Station de finishing (Mac)
- L'administration des comptes du stockage doit être simple et centralisée.
- Le système doit être évolutif : le volume et le débit doivent pouvoir être augmentés.
- L'architecture se définit autour d'un système central de stockage, utilisant la technologie RAID (Redundant Array of Inexpensive Disks) pour constituer une unité de stockage à partir de plusieurs disques durs.
Elle doit répondre aux exigences suivantes :
 - une gestion de volumes de stockage virtuels, modulables en temps réel sans interrompre le workflow (en agrandissement et en réduction),
 - d'allouer de l'espace disque et de la bande passante de manière dynamique,
 - certifier travailler en collaboration avec Avid ProTools et Avid Media Composer.
- La limite des droits d'accès définis se décline de la manière suivante :
 - pour chaque utilisateur : via le stockage centralisé ou un Switch relié à celui-ci,
 - pour chaque groupe « utilisateur » : un accès simultané à tous les utilisateurs en lecture ou en écriture, en basses et hautes résolutions, jusqu'à l'ultra-HD.

- Chaque châssis doit :
 - utiliser tout style de logiciel de montage image et son et d'étalonnage sur base PC, Macintosh ou Linux,
 - utiliser les logiciels d'administration du serveur,
 - présenter la capacité de reconstruire automatiquement et très rapidement les datas perdus grâce à un système de redondance de tous les éléments clefs, sans interrompre le travail des stations clientes,
 - permettre de maintenir une productivité constante, en minimisant le temps de vulnérabilité de l'ensemble du système,
 - permettre d'être assemblés en grappe (pour un gain de débit) ET d'être déliés sans perte de données.

- La bande passante doit permettre la gestion de débits différents sur les Mac et les PC, en fonction de leur utilisation (montage image, montage son et étalonnage).

Une attention particulière sera portée sur l'aspect didactique et ergonomique de l'interface utilisateurs. Elle doit être simple et centralisée.

Modalités d'installation du nouveau système de stockage et de reprise du matériel obsolète :

- une intégration dans le réseau existant,
- l'installation doit se faire dans un calendrier défini en collaboration avec l'Ecole,
- les modifications de câblage doivent être reportées sur des plans explicites, qui devront impérativement être fournis simultanément,
- reprise du matériel obsolète.

Date de fin de support :

Les équipements doivent pouvoir bénéficier d'un support constructeur d'au moins 5 ans.

Contrat de maintenance :

Un contrat de maintenance et d'assistance 6/7j pour les utilisateurs doit impérativement être proposé, pour une durée minimale d'un an, mentionnant les délais d'intervention avec a minima un diagnostic sous 24h et une réparation sous 48h.